

SEANCE DU MERCREDI 3 JUIN 2026

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	11

Délibération n°03062026-002

Date de la convocation

Le 27/05/2026

Objet de la délibération

**DEMANDE DE
MODIFICATION DU
PLUi CONCERNANT
LA COMMUNE
POUR LA MODIF
N°4**


Le Maire,
Emeric DECOMBE
Signature et cachet

L'An deux mille vingt-six, le mercredi 3 juin à 18 h00 en Mairie de Saint Bonnet les Allier

Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en séance ordinaire régulièrement convoqué sous la présidence de Monsieur DECOMBE Emeric, Maire de SAINT-BONNET LES ALLIER.

Présents : M. AMBLARD Patrick, M. DECOMBE Emeric, Mme TARRIT Maryse, M. FERREIRA Manuel, Mme BENALI Marie-Hélène, M. MOREAU Teddy, M. CIZERON MARC, M. DERYCKE Cyril, VERNY Elisabeth, BONHOMME Sabrina, GALLOIS-THOMAS Audrey

Absents (excusés) :

Secrétaire de séance : Mme TARRIT Maryse

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de l'urbanisme
VU le PLUi de Billom Communauté en vigueur depuis septembre 2025

Le Maire rappelle

Suite à la demande d'un habitant souhaitant agrandir sa maison, celui-ci s'est vu refuser son extension car son terrain se situe en zone Ud, or son terrain se situe en dehors du bourg, et les parcelles adjacentes sont, elles zonées en U.

La construction de l'aire de jeux de la Prade ne répond pas aux règles du PLUi car la majorité de son zonage est en As. Or, la bétonisation de l'espace ping-pong doit être sur une zone U.

Le Maire propose

Passage de la parcelle AA23 de zone Ud à zone U

Passage de la parcelle AA 278 de As à 97% et U à 3% à zone U strictement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE

Article 1 :

De demander les modifications ci-dessus pour la prochaine modification de PLUi auprès de Billom Communauté

Article 2 :

D'autoriser le Maire à faire cette demande et à signer tout documents afférant à ce dossier.

Commune de SAINT-BONNET LES ALLIER
MAIRIE DE SAINT BONNET LES ALLIER
République Française

EXTRAIT DU
REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le

ID : 063-216303255-20260603-03062026_002-DE

SEANCE DU MERCREDI 3 JUIN 2026

Fait et délibéré en Mairie le jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme